

ADMINISTRATION

Une nouvelle carte d'identité

Depuis lundi, les Français qui font une demande de renouvellement de carte nationale d'identité se verront délivrer sa nouvelle version.

Son déploiement a commencé en mars dans l'Oise. La nouvelle carte nationale d'identité (CNI) est entrée lundi en vigueur sur l'ensemble du territoire.

■ Format réduit

Tous les Français qui feront une demande de renouvellement recevront désormais une carte plus petite, de 8,5 cm par 5,5 cm, contre 10,5 cm par 7,5 cm auparavant. La France rejoint ainsi la plupart des pays du monde, qui proposent déjà un format « carte bancaire ». Cette nouvelle CNI sera valable durant 10 ans, et non plus 15.

■ Informations aussi en anglais

Elle contient les informations déjà présentes sur la précédente carte, à savoir le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance de la personne, son adresse, son sexe, sa nationalité, ainsi que la durée de validité du



La nouvelle carte d'identité a un format « carte bancaire ».

Photo AFP/François LO PRESTI

document. Les références des informations de la carte (« nom », « prénom », « adresse », etc.) sont également écrites en anglais, afin de faciliter les contrôles aux frontières.

■ Puce électronique et QR code

La nouvelle CNI comporte une puce électronique, sur laquelle on retrouve toutes ces informations, ainsi que des données biométriques, dont les empreintes digitales du détenteur (à condition qu'il soit majeur). Ces empreintes ne seront pas conservées dans le fichier national si le titu-

laire de la carte en fait la demande. Ce format permettra de limiter la paperasse en cas de renouvellement, mais aussi de lutter contre la fraude et les usurpations d'identité, via un QR code présent à l'arrière de la CNI. Selon le ministère de l'Intérieur, ni la puce ni le QR code ne permettent de géolocaliser le propriétaire de la carte.

■ Les anciennes cartes valables

Malgré le déploiement de cette nouvelle version, le « grand » format restera valable encore dix ans, jusqu'en 2031.